

Un interné célèbre : Jules Vallès

Ami de Malot dont il était le cadet de deux ans seulement, Jules Vallès fut lui aussi, comme Cénéri, personnage du roman de Malot, une victime de l'internement arbitraire. Si *Le Roman de mes romans*, parlant de la genèse de *Un beau-frère* ne fait pas allusion à Vallès, cet épisode douloureux vécu par le futur auteur de *L'Enfant* illustre bien, encore, les dérives de la loi de 1838.

En mars 1851, Vallès, alors âgé de 19 ans, obtient de ses parents, installés à Nantes, l'autorisation d'aller à Paris pour y préparer (une deuxième fois) son baccalauréat. Avec des amis étudiants, il participe à plusieurs manifestations, notamment pour protester contre l'interdiction du cours de Michelet au Collège de France. Le coup d'État du 2 décembre est vécu par Vallès et ses amis comme « un coup de maillet ». Son père, inquiet pour son fils mais surtout pour sa propre carrière de professeur, le rappelle à Nantes et, le 27 décembre, obtient d'un médecin un certificat – de complaisance – attestant que Jules est

« atteint d'aliénation mentale. L'état de ce jeune homme est par moments si exalté qu'il est à craindre qu'il se porte à des violences soit envers les personnes qui l'entourent, soit envers lui-même. »¹

Selon la loi, ce certificat, assorti d'une lettre de demande du père, datée du 31 décembre 1851, permet l'internement immédiat du jeune homme :

« Vallez², Louis Jules, né au Puy (Haute-Loire) en 1832, demeurant à Nantes, rue Richebourg, 61, est amené par son père (pension deux francs par jour, payable par ledit) ; est entré le 31 décembre 1851. »

Deux jours plus tard, pour régulariser la procédure, le Dr Bouchet, médecin « aliéniste » de l'asile, confirme le diagnostic de son confrère :

« Le nommé Jules Vallez, entré le 31 décembre dernier, est affecté d'aliénation mentale caractérisée par la croyance à des tourments imaginaires, avec des tendances suicidaires prononcées et complication d'une affection organique cérébrale. [...] Cet état exige des soins spéciaux et la séquestration dans une maison d'aliénés. »

Le 15 janvier, le même médecin persiste et signe :

« Le nommé Vallez Jules, de Nantes, est affecté d'aliénation mentale caractérisée par une faiblesse d'intelligence avec lésion organique du cerveau et des désordres instinctifs dans ses actions. »

Avec ces trois documents : deux certificats médicaux et la demande paternelle d'admission, l'internement de Vallès est donc strictement légale³ ; certains, aujourd'hui encore, la disent même plausible du point de vue médical.

¹ Cette citation, comme celles qui suivent, est extraite d'un article de *La Nouvelle Revue*, 15 décembre 1918, Docteur Benon, « Jules Vallès à l'asile des aliénés Saint-Jacques à Nantes », d'après les archives de l'asile, cité par Roger Bellet, *Jules Vallès*, Fayard, 1995, p. 114-117. La présente note doit beaucoup aux travaux de R. Bellet.

² Orthographe du patronyme conforme à l'état-civil.

³ Michel Aussel, articles dans la revue *Les Amis de Jules Vallès*, n°3, octobre 1986 et n°29, juillet 2000. L'auteur, docteur en médecine, soutient que « si l'on prend en compte les données psychiatriques de l'époque tant du point de vue juridique que nosographique, l'internement de Jules Vallès a pu être réalisé dans le plus

À la fin de janvier, alors que le Docteur Bouchet diagnostique encore une « monomanie », Vallès parvient cependant à faire passer une lettre à son ami parisien Arthur Arnould, lui demandant de mobiliser tous ses amis de la capitale. Arnould, Ranc et d'autres amis écrivent au père de Jules en le menaçant d'un scandale. Opportunément, le médecin décèle alors, en février, une « amélioration », puis, le 2 mars, la « guérison » du jeune patient qui « peut être mis en liberté » et sort le jour même.

Ce sont donc deux mois pleins d'enfermement parmi les aliénés, expérience dont on devine combien elle dut être insupportable à celui qui n'était qu'un bouillant jeune homme aux idées républicaines...

Ces deux mois d'épreuves ne laissent pourtant qu'une trace restreinte dans l'œuvre postérieure de l'écrivain, comme s'il était trop difficile de les évoquer. Près de vingt ans plus tard, dans une confidence orale à un ami, Albert Callet, il raconte :

« Je ne vous ai pas tout dit. [...] Mon père, craignant de voir son avenir universitaire perdu, obtint d'un médecin un avis d'internement. [...] Je restai six semaines dans cet enfer, six semaines pendant lesquelles je faillis devenir fou ! Deux fois, je tentai de me briser le crâne contre les murs.

Une nuit, je me réveillai en sursaut, à moitié asphyxié ; un des fous, dont la folie consistait à se croire chien, se tenait accroupi sur moi, me léchant le visage. Comme je tentais de me dégager, il me fendit le crâne d'un coup de sabot. Transporté à l'infirmerie, je pus gagner un infirmier et envoyer une lettre à Arnould. »⁴

Dans la trilogie autobiographique, *Jacques Vingtras*, l'épisode de 1851 est distancié, et l'internement est raconté, dans *Le Bachelier*, comme s'il était arrivé à un autre :

« L'exemple de ces expédients paternels a été donné [...] par un collègue du lycée. Son fils aussi a crié publiquement : « À bas le dictateur ! » dans une ville de province, au Mans, je crois.

Qu'a fait le père ? Il a dit qu'il fallait pour cela que son fils eût perdu la tête, et il l'a fait empoigner et diriger sur l'hospice où l'on met les fous.

Au bout de deux mois on l'a délivré, mais sa sœur a été tellement émue d'entendre dire que son frère était fou qu'elle est tombée malade et va, dit-on, en mourir. »⁵

Ce qui nous est parvenu de la correspondance de Vallès ne porte guère trace de ces deux terribles mois, même dans les lettres à Arnould qui suivent sa libération, si ce n'est cette réflexion à propos de son père :

« Mon père craint que je ne fasse quelque mauvais coup, dont il se ressentirait peut-être. Il me déteste, mais il me craint, c'est le mot. [...] L'homme est doux comme un mouton maintenant. Il comprend que la lutte est inutile, et il n'ose pas me briser. J'ai combattu de manière à vaincre. »⁶

Jusqu'à la fin de sa vie, l'écrivain s'est promis de défendre « les droits de l'enfant », comme il l'a écrit en conclusion de *L'Enfant*. Rédacteur en chef du journal *Le Cri du Peuple*, il écrit encore, moins d'un an avant sa mort :

strict respect de la légalité, sans intervention extérieure (en dehors de celles prévues par la loi de 1838) ni pour son admission ni pour sa sortie. Sa durée d'internement est parfaitement compatible avec le diagnostic dont la sévérité n'exclut pas la promptitude de la guérison. » (n°29, p. 101)

⁴ Albert Callet, « Jules Vallès et ses amis », *La Nouvelle Revue*, septembre-octobre 1918, cité par R. Bellet.

⁵ *Le Bachelier*, chapitre XIII. Vallès avait effectivement une sœur cadette, malade, dont l'état mental s'aggrave en 1853 ; internée, elle mourra en 1859.

⁶ Lettre à Arnould du 4 avril 1852 : Jules Vallès, *Œuvres complètes*, tome IV, Livre-Club Diderot, p. 899.

« L'enfant est condamné de par la loi. Il appartient à son père qui peut le traiter comme une bête de somme et même comme un criminel. [...]

Car point n'est besoin que le maître roue de coups son fils ou sa fille, pour que les pauvres petits êtres soient malheureux et puissent être désespérés.

Il a le pouvoir de les faire enfermer jusqu'à vingt et un ans – horrible privilège, dont le plus honnête homme du monde peut user comme un tortionnaire, pour se venger d'un geste de révolte [...].

L'enfant est à la merci de parents bêtes ou féroces, de ceux qui l'ont engendré ou de ceux qui l'élèvent, et il faudra que le Code soit déchiré pour que cela change. »⁷

On comprend que cet abus de pouvoir, même évoqué avec tant de réserve dans l'œuvre de Vallès, ait contribué à forger le caractère de celui qui se dira lui-même un « réfractaire ». On peut s'étonner que la correspondance avec Malot, notamment au moment de la publication du *Beau-frère* en 1869, n'y fasse pas allusion ; mais il semble que Vallès se soit montré très réticent à évoquer cet épisode et ait fait jurer le secret à ses rares confidents.

Le roman de Malot présente les intérêts financiers comme dominants dans la procédure d'internement abusif. L'exemple douloureux de la vie de Vallès montre un autre mobile, tout aussi détestable, c'est la crainte d'un petit fonctionnaire concernant sa carrière et sa réputation. Quoi qu'il en soit, Vallès a su surmonter l'épreuve et en tirer une volonté d'agir, comme écrivain, comme journaliste, en faveur des droits de l'homme et des droits de l'enfant.

Guillemette TISON

Mars 2011

⁷ « Les enfants martyrs », *Le Cri du Peuple*, 21 juin 1884. *Œuvres* de Vallès, « Pléiade », vol. 2, p. 1371.